

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration du sirop de Dextrométophan (15mg/5ml)		NUMÉRO : 1.19
		DATE : Août 2007
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- L'infirmière réévalue l'efficacité du traitement après 24heures.
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Usagers hébergés ou hospitalisés dans les unités ou services concernés

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Tous les centres d'hébergement et les ressources intermédiaires d'hébergement
- CHRDL :
 - Les unités de soins de longue durée psychiatriques
 - Les unités de soins de courte durée psychiatriques **adultes**

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Antitussif pour le soulagement de la toux **sèche**.

2. CONDITION D'INITIATION

- Présence de quintes de toux répétitives qui incommode l'utilisateur.

3. ORDONNANCE

- Administrer 10 ml de sirop de Dextrométhorphan (15 mg/5ml) aux 6 heures, **maximum** 4 fois/jour, pour 24 heures

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Présence de toux **sèche** répétitive et incommode.

4.2. Contre-indications

- Hypersensibilité ou intolérance à l'une des composantes du produit
- Toux productive mucopurulente associée ou non à de la fièvre
- Diminution sévère de la fonction respiratoire
- Prise de médication : Sélégiline ou Moclobémide (Manerix)

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Utiliser avec prudence lors de la prise concomitante de médication ayant un effet dépresseur sur le système nerveux central.

5.2. Procédures

- Méthodes de soins de l'AQESS :
«Administrer un médicament par voie orale»

5.3. Éléments de surveillance

- Soulagement ou aggravation de la symptomatologie.

5.4. Complications

- Dépression du système respiratoire

5.5. Limites d'application

- **Durée de traitement maximale :**
 - 24 heures
- Aviser le médecin traitant si :
 - il est impossible d'instaurer le traitement
 - la toux n'est pas soulagée avec l'administration à doses maximales de sirop de Dextrométophane après 24 heures.

